



Gestion Analyse : R

OCTA SERVITAXE
115, BOULEVARD CHARLES ARNOULD - CS 50043
51721 REIMS CEDEX
0 800 946 699 (N° VERT - APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE)
servitaxe@compagnons-du-devoir.com [✉](mailto:servitaxe@compagnons-du-devoir.com)
www.servitaxe.org [🌐](http://www.servitaxe.org)

SERVITAXE - OCTA des Compagnons du Devoir

Document uniquement réservé aux entreprises localisées en France métropolitaine, hors départements 57, 67 et 68, à retourner impérativement avant le 28 février 2017

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017 - Salaires 2016

INFORMATIONS GÉNÉRALES [?](#)

À remplir en cas de modification des informations ci-dessus :

SIRET :
NAF : IDCC :
Raison sociale :
Adresse :
CP : Ville :
Téléphone : Fax :
Personne à contacter :
E-mail :

CABINET COMPTABLE

Référence :
Nom :
SIRET :
Adresse :
CP : Ville :
Téléphone : Fax :
Personne à contacter :
E-mail :

Effectif total annuel moyen (défini par l'article L1111-2 du Code du Travail) : , dont apprentis (remplir le cadre au dos) :
Présence d'apprentis dans l'année : oui non [?](#)

Si votre effectif total annuel moyen calculé ci-dessus est **supérieur ou égal à 250 salariés**, contactez SERVITAXE au 0 800 946 699 (N° VERT) ou téléchargez votre bordereau sur www.servitaxe.org

TAXE D'APPRENTISSAGE

Pour toutes informations,
contactez le
0 800 946 699
(N° VERT
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE)
ou consultez notre site
www.servitaxe.org [🌐](http://www.servitaxe.org)

Masse salariale 2016 **S =** € x 0,68 % = taxe brute = **A =** €
Frais de stage (Frais limités à 3 % de A, joindre impérativement la copie des conventions de stage) = **B =** €
Taxe d'apprentissage nette A - B = **C =** €
Montant à payer : C = €

MODE DE PAIEMENT CHOISI

Liste des documents à retourner :

Déclaration dûment remplie Convention(s) de stage
Contrat(s) d'apprentissage Règlement

Attention, si la totalité des salaires bruts déclarés est inférieure ou égale à 105 597,00 € et que vous avez employé au moins un apprenti pendant l'année

VOUS N'AVEZ PAS À RÉGLER CET IMPÔT

Règlement par chèque, n° :
établi à l'ordre de l'OCTA SERVITAXE
Virement sur le compte (indiquer «TA + votre Siret» dans le libellé)
Titulaire de Compte : Octa SERVITAXE
Domiciliation : Ile de France Institutions (02837)
BIC : BNPAFRPPAA
IBAN : FR76 3000 4025 1600 0103 6561 544
Mandat

RÉPARTITION

FRA (Fraction Régionale pour l'Apprentissage) = Taxe Brute (A) x 51% ➔ **D =** €

Quota = taxe brute (A) x 26% ➔ **E =** €

Concours financiers obligatoires aux CFA (CFO) ➔ **F =** €

SOLDE AFFECTABLE (G = E - F) ➔ **G =** €

Barème (H = C - D - E) ➔ **H =** €

Cat. A (Niveaux V, IV et III)	Cat. B (Niveaux II et I)
= H x 65%	= H x 35%
I = €	J = €

APPRENTIS PRÉSENTS DANS VOTRE ENTREPRISE AU 31/12/2016 ?

Veuillez remplir le tableau ci-dessous et joindre **IMPÉRATIVEMENT la copie du (des) contrat(s) d'apprentissage**. Si vous avez accueilli un apprenti dans votre entreprise et que celui-ci est encore présent au 31/12/2016, vous devez affecter le concours financier obligatoire au CFA d'accueil. L'OCTA SERVITAXE se charge d'informer et de reverser aux Centres de Formation d'Apprentis concernés, sur la base des éléments du tableau ci-dessous.

APPRENTI	CONTRAT D'APPRENTISSAGE		NOM ET ADRESSE DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS	DIPLÔME PRÉPARÉ
	Nom et Prénom	Date de début		

REVERSEMENTS AUX CFA, AUX ÉCOLES ET AUTRES ORGANISMES

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	QUOTA	BARÈME	
		Cat. A	Cat. B

SIGNATURE DU FORMULAIRE

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des informations déclarées.
Nom, date, signature et cachet de l'entreprise.

Taxe d'apprentissage à verser impérativement avant le 28 février 2017.
Après cette date, le montant dû sera majoré de 100 % par le Trésor Public.

OCTA SERVITAXE
115, BOULEVARD CHARLES ARNOULD
CS 50043 - 51721 REIMS CEDEX

Consultez le guide Servitaxe sur
www.servitaxe.org

LE 28 FÉVRIER 2017, JE PAYE MA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'OCTA DE MON CHOIX



LES ENTREPRISES CONCERNÉES PAR CET IMPÔT

Toutes les entreprises employant au moins un salarié et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale relevant du régime fiscal des bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

COMMENT SE CALCULE-T-ELLE ?



La taxe d'apprentissage représente **0,68 % de la masse salariale annuelle** pour les entreprises situées en France et DOM, hors départements 57, 67 et 68 (0,44 % pour ces 3 départements).

LES ENTREPRISES EXONÉRÉES/AFFRANCHIES DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

- Les groupements d'employeurs agricoles.
- Les associations imposables dans la catégorie BNC.
- Les membres de professions imposables dans la catégorie des bénéfices non-commerciaux (BNC).
- Les sociétés civiles de moyens.
- Les entreprises ayant employés un apprenti durant l'année 2016 et qui cumulent une masse salariale inférieure à 105 597 €.

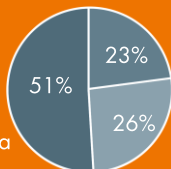
LA RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



51 % est la part FRA (Fraction Régional pour l'Apprentissage) = Trésor Public.

26 % est la part du Quota pour les CFA et UFA.

23 % est la part du Hors Quota pour les écoles et associations.



LES DÉDUCTIONS POSSIBLES*

➔ **J'ai accueilli un stagiaire pendant l'année, que puis-je déduire :**

- Stagiaire préparant un diplôme du CAP au Bac + 2 = 25 €/jour.
- Stagiaire préparant un diplôme ou un titre supérieur à Bac + 2 = 36 €/jour.

*Sous conditions de validité des conventions de stage et dans la limite des 3 % de votre taxe brute.

LES REVERSEMENTS AUX ÉCOLES

➔ **J'ai un apprenti, que dois-je verser ?**

- Je dois verser tout mon quota au CFA de mon apprenti.
- Je veux aller plus loin, je verse également tout le hors quota au CFA de mon apprenti.

➔ **Je veux verser ma taxe d'apprentissage à un établissement de formation :**

- Je spécifie dans la partie « reversements aux CFA, aux écoles et autres organismes », les noms et l'UAI des bénéficiaires en indiquant la catégorie que je veux leur attribuer. Exemple :
 - CFA des Compagnons du Devoir - Quota - 100 %
 - Lycée agricole - Cat. A - 65 %
 - École Supérieure de Commerce - Cat. B - 35 %
- Chaque établissement de formation possède une habilitation suivant les diplômes préparés :
 - Établissement formant aux diplômes du CAP au Bac + 2 = Catégorie A.
 - Établissement formant aux diplômes supérieurs à Bac + 2 = Catégorie B.
 - Établissement formant sous contrat d'apprentissage = Quota.



OCTA SERVITAXE

**115, boulevard Charles Arnould
CS 50043 - 51721
REIMS Cedex**



**Téléchargez
le guide T.A. 2017
sur www.servitaxe.org**